



Souci avec restitution de caution

Par **S991**, le **11/03/2009** à **17:20**

Bonjour,rnrnJ'ai occupé pdt 5 ans un studio que j'ai rendu depuis 2mois.rnJ'ai reçu ces derniers jours un courrier de l'agence pensant que ma caution me serai restituée, pas du tt !!! Donc 924 euros, volatilisés !!! Ils ont effectué une refection totale du studio aux vues après coup de l'état " déplorable " dans lequel je l'avais laissé. (jamais un loyer de retard et tjrs signifier les soucis auprès de l'agence)rnrnIls m'ont fourni des factures justifiant les travaux effectués après mon départ : changement de la moquette par du parquet, plafond écaillé de la cuisine(alors que c'était spécifié sur l'état des lieux entrants) et idem pour l'enrolleur du store.rnJ'en renvoyé un recommandé reprenant point par point les désaccords avec justificatifs à l'appui (états des lieux entrants et sortants + courriers divers avec AR pour le plafond ... et la moquette ...)rnTjrs pas de nouvelles Y -a-t-il un délai pour la réponse ?rnrnJe voulais savoir si le propriétaire a le droit de notifier des choses qui n'ont pa été vues pdt l'état des lieux sortant après et si il a un délai légal pour voir cela ou est-ce seulement l'état des lieux sortants qui fait foi.rnSi pas de réponse de l'agence, y -a-t-il des recours, type associations ou autre pour pouvoir récupérer un minimum SVP.rnrnMerci de votre aide.rnCdltrnS.B